



# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Que :**

En date du 11 janvier 2022, lors de la séance régulière, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 140-2022 pour fixer le taux de taxe et des tarifs pour l'exercice financier 2022 et les conditions de leur perception.

Le règlement est disponible au bureau municipal au 270, Route 125, pour consultation. (Mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30).

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022

***-Original signé-***

Sherron Kollar,

Directrice générale et greffière-trésorière